

COMMUNE de VIENNE EN VAL



Vienne-en-Val d'antan

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 DECEMBRE 2019

Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

M. Gérard SIMON-BARBOUX a donné pouvoir à M. Yann THOMAS
M. Benoît COLMET-DAAGE a donné pouvoir à Mme Maud ARRIVault
Mme Marielle PEYRE a donné pouvoir à M. Pascal SEMONSUT

Secrétaire de séance : M. Grégory GUERIN

- RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Page 2

- DÉLIBÉRATIONS

Page 3

- INFORMATION GÉNÉRALE

Page 5

- VIE PRATIQUE

Page 5

Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 ou lemairedevienneenval@wanadoo.fr

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Conseil Municipal décide d'engager un inventaire de biodiversité pour la commune en 2020 et prévoira au budget la somme de 2 500 €

FINANCES

Le Conseil Municipal :

- approuve la dissolution des deux budgets eau et assainissement au 31/12/2019 et précise que leurs dissolutions ne seront véritablement effectives qu'à l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2019 en 2020
- accepte la prise en charge par le budget communal de 1 800 € pour les travaux entrepris aux abords du Dhuy-Bergeresse
- approuve la demande pour le fonds de concours présenté

Prochain conseil municipal : le 10 janvier 2020

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un point concernant une demande de fonds de concours à la Communauté de communes des Loges

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15/11/2019

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Inventaire de la Biodiversité Communale - IBC

Depuis 2010, le réseau associatif de France Nature Environnement Centre-Val de Loire accompagne les communes dans la connaissance et la prise en compte de la biodiversité de leur territoire. Cette démarche a été initiée dans le cadre de la stratégie pour la biodiversité du Conseil régional suite au constat global d'érosion de la biodiversité qu'elle soit remarquable ou ordinaire.

L'Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC) permet d'avoir une connaissance du patrimoine naturel suffisante sur un territoire communal, pour orienter ou affiner des projets de développement locaux : mise en place ou révision de PLU, déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue (TVB), projets d'aménagements touristiques, économiques ou urbains....

Objectifs :

- Réaliser un état des lieux du patrimoine naturel communal connu (faune, flore et milieux) afin d'identifier les enjeux majeurs liés à la biodiversité remarquable et ordinaire et en améliorer la connaissance via des inventaires ;
- Sensibiliser et mobiliser élus, agents techniques et citoyens pour conserver ou restaurer la richesse faunistique et floristique du territoire communal ;
- Initier des actions concrètes de prise en compte de la biodiversité sur le territoire communal et valoriser cette biodiversité ;
- Accompagner les communes volontaires pour les amener vers une gestion de leur territoire favorable à la biodiversité ;
- Guider les élus vers l'intégration des résultats des IBC dans les projets d'aménagement de leur commune ainsi que dans l'évolution des documents d'urbanisme (SCOT, PLU...), pour une meilleure prise en compte des noyaux et corridors de biodiversité (Trame verte et bleue).

Déroulé de l'action répartie sur 2 ans (environ 45 jours) :

- Création d'un comité de suivi de l'action (élus, habitants, membres des services techniques, membres d'associations locales, etc.) et définition des zones à enjeux de la commune.
- Synthèse bibliographique des données existantes sur le patrimoine naturel communal connu.
- Enquête auprès de personnes ressources, naturalistes locaux, habitants de la commune, associations de pêche et de chasse...
- Inventaires ciblés non-exhaustifs sur divers groupes d'étude : Milieux, Flore, Amphibiens, Reptiles, Oiseaux, Mammifères, Insectes,...

- Sensibilisation des élus, des agents techniques et du grand public (restitution publique des résultats d'inventaires, sorties nature, conférences, animations scolaires, formation des techniciens de la commune...).
- Pistes d'actions à mener par la commune sur son territoire (fiches de synthèse par milieu, par espèce ou encore par zone à enjeu).

Financement des IBC

Les IBC sont financés à 90 % via les Contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) portés par les Pays ou les agglomérations sur une enveloppe délivrée par le Conseil régional. La charge pour la commune serait d'environ 2 500 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'engagement de cette action en 2020.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'engager un inventaire de la biodiversité pour la commune en 2020 et prévoira au budget la somme de 2 500 €

FINANCES

Dissolution des budgets Eau et Assainissement

Madame le Maire déclare que le Conseil municipal s'étant prononcé favorablement sur la création d'un budget unique Eau-Assainissement, il est nécessaire de prononcer la dissolution des budgets actuels au 31 décembre 2019. L'application réelle de cette dissolution n'aura lieu qu'en 2020 au moment de l'adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs des deux budgets Eau et Assainissement.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la dissolution des deux budgets eau et assainissement au 31/12/2019 et précise que leurs dissolutions ne seront véritablement effectives qu'à l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2019 en 2020

Prise en charge financière - entretien de la Bergeresse

Madame le Maire explique que l'entretien des abords du Dhuy-Bergeresse a été réalisé en juillet dernier par le Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret.

Le montant total de ces travaux représente 7 200 €. Le SIBL prend en charge la moitié de cette somme.

La charge de l'entretien des abords du Dhuy-Bergeresse relève de l'Association Foncière de Remembrement. Cependant, au vu du montant très élevé des travaux au regard du budget de l'AFR et compte-tenu du fait que les cheminements longeant le Dhuy-Bergeresse bénéficient à toute la population viennoise, il est proposé au Conseil municipal d'acter la prise en charge de 1 800 euros représentant la moitié de la part dévolue à l'AFR pour les travaux.

Le Conseil municipal accepte, par 14 voix pour et 1 voix contre, la prise en charge par le budget communal de 1800 euros pour les travaux entrepris aux abords du Dhuy-Bergeresse

Fonds de concours - Communauté de communes des Loges

Madame le Maire déclare qu'un fonds de concours a été acté par la CCL afin de compenser les pertes de dotations de l'Etat en 2018 causées, notamment par l'intégration de la commune au sein de la CCL. Afin de pouvoir bénéficier de 16 900 euros de la part de la CC, Madame le Maire propose d'approuver le plan de financement suivant et de l'autoriser à solliciter ce fonds de concours :

Ressources		Dépenses	
Fonds de concours.....	16 900,00	<u>Accessibilité église</u>	
		- Bremond	7 182,00
Autofinancement.....	57 718,14	- Dumoulin	2 183,00
		<u>Accessibilité salle des fêtes</u>	
		- Bremond	6 515,00
		- Dumoulin	430,00
		- Job 45	1 763,14
		<u>Achat de tracteur pour les services techniques</u>	
		- Méthivier	56 545,00
Total des ressources :	74 618,14	Total des dépenses	74 618,14

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la demande pour le fonds de concours présenté

INFORMATION GENERALE

Vœux du Maire

Le Maire, Odile DURAND, et le Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020 et vous invitent à la cérémonie des vœux le mercredi 15 janvier 2020 à 18h30 à la salle des fêtes de Vienne-en-Val.

VIE PRATIQUE

Calendrier des fêtes

JANVIER

Dimanche 5	Rando ouverture VTT	ASV VTT	Salle des Ecuries
Samedi 18	Abonnement culturel	Municipalité	Centre Culturel
Samedi 25	Bal folk	RAMDAM	Salle des Fêtes

La séance est levée à 21 h 05

A Vienne-en-Val, le 23 décembre 2019

Le Maire,
Odile DURAND